



Charte de la CRFBA

Préambule

Le paysage de la formation de base des adultes en Suisse romande est fortement caractérisé par un engagement associatif et souvent bénévole qui se doit d'être reconnu et valorisé au même titre que celui rémunéré. L'indispensable travail réalisé mérite qu'on s'y intéresse et que l'on reconnaisse l'apport de ces organisations à but non lucratif dans l'intégration des personnes peu ou pas qualifiées et exclues des autres filières traditionnelles de formation.

Missions et objectifs

La Coordination romande pour la formation de base des adultes est née de la volonté de ses associations membres d'échanger et de partager des expériences dans un esprit de coopération. Elle vise à :

- défendre et promouvoir l'action des organismes actifs dans la formation de base des adultes en Suisse romande et au Tessin ;
- défendre le droit à la formation de base pour chaque adulte ;
- s'engager pour permettre à tous l'accès à la formation.

Ses objectifs sont les suivants :

- être une Coordination indépendante qui regroupe et soutient ses organisations membres dans une perspective de promotion de la formation de base des adultes et de qualification des formateurs d'adultes ;
- permettre l'accès et la circulation d'informations entre les organisations membres ;
- initier et réaliser des projets permettant aux membres de mettre en commun leurs ressources ;
- organiser des rencontres permettant la diffusion et la promotion des expériences novatrices réalisées sur le terrain ;
- soutenir et renforcer la promotion des activités de formation de base des adultes aux niveaux politique et public.

Membres de la Coordination romande pour la formation de base des adultes

Est membre actif de la Coordination romande pour la formation des adultes tout organisme travaillant avec des publics d'adultes faiblement qualifiés qui en fait la demande et qui se conforme aux Statuts. Dans la mesure du possible, les différents cantons et les différents domaines d'application de la formation de base (cadre chômage, en entreprise, associatif, etc.) devraient être représentés dans la CRFBA.



Engagements

- Les membres s'engagent à coopérer dans un esprit constructif et à partager leurs compétences. Ils cherchent à créer une complémentarité entre leurs actions afin de satisfaire l'ensemble des besoins des adultes faiblement qualifiés.
- Les membres de la CRFBA sont attentifs à placer les participants avec leurs besoins et projets au centre de toute action de formation.
- Les membres s'engagent à développer les formations initiales et continues de leurs formateurs.
- Les organismes membres s'engagent à respecter la présente Charte ainsi que les Statuts.

*Adoptée le 29 janvier 2008
Modifiée le 29 septembre 2009*